

l'époque, le gouvernement pouvait espérer que ce scrutin se déroulerait dans un calme relatif et que la gauche, en partie au moins, y participerait. A mesure que le 28 mars approchait cependant, il devenait évident que le scrutin se déroulerait en l'absence de tout représentant de la gauche et dans un climat de violence extrême, où le vote du citoyen risquait d'être fortement influencé par les menaces ouvertes ou voilées qui pesaient sur lui. A notre avis, le Canada aurait alors dû corriger son tir et, tout en appuyant la tenue éventuelle d'un scrutin, aurait dû exiger qu'une élection se tienne seulement si le climat s'y prêtait et, notamment, si la gauche pouvait y participer. Certes, c'étaient là des conditions extrêmement difficiles à remplir; mais toute élection tenue dans un autre contexte risquait d'être faussée et d'aggraver le conflit.

### Position ambiguë

La décision du gouvernement de ne pas envoyer d'observateurs à l'élection du 28 mars pourrait indiquer que les autorités canadiennes ont voulu, sans paraître reculer, rendre leur appui au processus électoral moins catégorique. Cette décision a rendu la position canadienne plus ambiguë, comme le soulignait un diplomate occidental qui déclarait que, comme d'habitude, le Canada ménageait la chèvre et le chou. M. MacGuigan a expliqué cette décision en disant que "les Salvadoriens ne veulent pas d'observateurs internationaux qui jugent ou orientent leur élection . . ." Le Canada aurait apparemment espéré un mécanisme d'observation plus formel, comme celui qui avait été mis en place pour les élections au Zimbabwe. Cela vaut la peine de noter que la Grande-Bretagne, qui avait organisé cette dernière élection, a envoyé des observateurs au Salvador . . . M. Trudeau déclarait le 24 février dernier:

*" . . . Nous devons, quand elles (les élections) auront lieu, déterminer si la légitimité du gouvernement s'en trouve accrue et si le processus constitutionnel en sort amélioré." (Débat à la Chambre des Communes, 24 février 1982. HANSARD, p. 15341.)*

Le jugement du Canada n'aurait-il pas été éclairé par l'envoi d'observateurs, même si ceux-ci n'avaient pas pu travailler dans des conditions "idéales"? L'explication officielle nous paraît donc faible. Il nous semble plus plausible que le Canada ait voulu, en n'envoyant pas d'observateurs, prendre ses distances avec des élections qui paraissaient ne pas pouvoir se tenir dans un climat propice et risquaient d'aboutir à des résultats déplora- bles. Le ministre MacGuigan le laissait lui-même entendre, peu avant l'annonce de la décision:

*"La situation au Salvador n'a rien pour nous réjouir, pas plus que les perspectives que les élections se déroulent comme nous le voudrions. A cause de cela, nous nous demandons si nous devons cautionner les élections prochaines comme nous le ferions en y participant." (Débat à la Chambre des Communes, 2 février 1982. HANSARD, p. 14555.)*

Tout cela n'a fait qu'ajouter à la confusion entourant la politique canadienne. En n'osant pas retirer son appui aux élections, le gouvernement les a "cautionnées" et a peut-être ainsi contribué à donner à des dirigeants d'extrême-droite la légitimité qui leur manquait avant 1979.

La politique canadienne à l'endroit du Salvador a donc été marquée par l'incohérence, les contradictions et l'ambiguïté. Cela vient notamment de la